

Règlement du concours "Concours Air Guitar avec Walibi, OL Kids et Citizen Kid"

Article I : Organisation

La société Citizen Kid SARL au capital de 44 198 euros, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 452719 800 RCS Lyon, ayant son siège social au 7 quai Saint-Vincent, 69001 Lyon organise un grand concours intitulé "Concours Air Guitar avec Walibi, OL Kids et Citizen Kid" en partenariat avec la fédération française d'Air Guitar, du 21/02/2014 au 26/04/2014 minuit.

Article II : Participation

La participation à ce concours gratuit et sans obligation d'achat est ouverte à toute personne mineure âgée de moins de 14 ans révolus au moment de la participation, domiciliée en France métropolitaine (à l'exception des enfants des salariés et représentants de la société organisatrice, de ses partenaires, et de ses sous-traitants, ainsi que de leurs conseils et des membres de leur famille). Le concours se fait sous la responsabilité et avec l'autorisation du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale. La participation est limitée à une seule par enfant. Chaque enfant peut-être ou non accompagné d'un adulte pour sa prestation d'Air Guitar. La participation est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres participants.

Toute participation entraîne l'autorisation de diffusion mondiale pour une durée de deux ans sur le réseau Internet et les sites internet de Citizen Kid et de ses partenaires (notamment Citizen Kid.com, Walibi.com et Olkids.com, Olweb.com, Airguitarfrance.com, ainsi que les pages de leurs réseaux sociaux : pages Facebook officielles, Twitter, Dailymotion...).

Tout participant s'engage, s'il gagne, à produire une prestation d'Air Guitar sur la pelouse du stade de Gerland pendant la mi-temps d'un des matchs suivants : le 15 mars 2014 (OL-Monaco), le 29 mars 2014 (OL-ASSE), le 2 avril 2014 (OL-PSG) et/ou le 26 avril 2014 (OL-Bastia). Les enfants sélectionnés recevront chacun 4 places en Tribune Famille pour le match où ils devront se produire.

Article III : Modalités

Pour participer, il suffit de cliquer sur le bouton « PARTICIPER » et de renvoyer l'e-mail de concours pré-rempli par Citizen Kid (après l'avoir complété) en ligne sur le site www.CitizenKid.com. L'email devra également contenir la vidéo du participant en pièce jointe.

Toute vidéo excédant 30 secondes et/ou ayant un poids supérieur à 4 Mo, illisible, envoyée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considérée comme nulle.

Sur la vidéo, l'instrument du concurrent doit être invisible, c'est-à-dire de l'air. Toute vidéo incluant l'utilisation d'un instrument (même un jouet) sera disqualifiée.

Le concours se déroule en 3 sessions :

Session 1: 2 vidéos sont retenues avant le 9 mars pour la 1ère demi-finale du 15 mars 2014 pendant la mi-temps du match OL-Monaco.

Session 2: 2 vidéos sont retenues avant le 22 mars pour la 2e demi-finale du 29 mars 2014 pendant la mi-temps du match OL-ASSE.

Session 3: 2 vidéos sont retenues avant le 6 avril pour la 3e demi-finale du 12 avril 2014 pendant la mi-temps du match OL-PSG.

Article IV : Dotation

Les 2 demi-finalistes de chaque session recevront chacun :

- 4 places en Tribune Famille pour profiter en famille des matchs OL-Monaco, OL-PSG ou OL-Saint-Etienne (d'une valeur unitaire indicative de 25 euros ttc)
- 2 entrées au Parc Walibi (d'une valeur unitaire indicative de 27€ euros ttc)
- 1 sac à pique-nique Citizen Kid, 1 casquette, 1 pare-soleil, 2 stylos (lot d'une valeur unitaire indicative de 20 euros)

Chaque gagnant de chaque session recevra en plus :

- 4 places en Tribune Jean Jaurès pour profiter en famille du match OL-Bastia (d'une valeur unitaire indicative de 40 euros ttc)
- une journée en famille au parc Walibi pour 4 personnes avec repas et accès au parc aquatique Aqualibi (d'une valeur indicative de 200 euros)
- un kit d'expérience sur l'eau, un DVD du film « Mon bel oranger » offerts par Citizen Kid (d'une valeur indicative de 25 euros)

Le Grand Gagnant de la finale recevra en plus :

- une vraie guitare électrique (d'une valeur indicative de 300 euros)
- 4 abonnements Walibi valables un an pour visiter le parc en illimité (d'une valeur indicative de 356 euros) en lieu et places de la journée en famille pour 4 personnes.
- 1 CD et 2 bandes dessinées de l'univers WALIBI (d'une valeur indicative de 12 euros)
- Il sera également sélectionné d'office pour les Championnats de France d'Air Guitar 2014

Article V : Désignation des gagnants

Un jury de trois personnes, composé Thomas Mondon (Walibi Rhône-Alpes) ou son suppléant, Mathieu Guerineau (Fédération Française d'Air Guitar) ou son suppléant et Céline Anthonioz (Citizen Kid) ou son suppléant, désignera les gagnants. Les critères de sélection des vidéos gagnantes sont : l'originalité de la performance, la capacité à se fondre dans la musique, le charisme de la performance, les qualités techniques, l'impression artistique et aérienne. Les gagnants seront informés par Citizen Kid des résultats par email. Les lots ne peuvent faire l'objet d'un remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et sont non cessibles. Toutefois, en cas de force majeure, Citizen Kid se réserve le droit de remplacer les prix annoncés par des prix de valeur équivalente. Les participants font élection de domicile à l'adresse indiquée dans l'email de participation envoyé par Citizen Kid. Les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile (adresse postale et Internet). Toutes informations d'identité ou d'adresses fausses entraînent la nullité du gagnant et de l'ensemble de ses participations.

Article VI : Dépôt légal

Le règlement est déposé à la via www.reglement.net, à la SCP Level –Bornecque Winandy - Bru Nifosi, huissiers de justice associés, 15, Passage du Marquis de la Londe 78000 Versailles. Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. L'avenant est enregistré à la SCP huissiers de justice associés dépositaire du règlement avant sa publication. Le règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande par courrier avant la date de clôture du jeu à l'adresse suivante :

Citizen Kid 7 quai Saint-Vincent 69001 Lyon

Le règlement complet peut être également consulté en ligne sur le site www.Citizen Kid.com

Les frais postaux nécessaires à la demande de règlement seront remboursés sur simple demande sur la base du tarif lent "lettre" en vigueur.

Article VII : Connexion et utilisation

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau. Citizen Kid décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs du jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, et de l'envoi des gains à une adresse erronée ou incomplète.

Article VII : Litiges et responsabilités

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. Si une ou plusieurs dispositions du présent Règlement Général étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. Citizen Kid tranchera souverainement tout litige relatif au jeu et à son règlement en accord avec la SCP LEVEL BORNECQUE-WINANDY BRU-NIFOSI, huissiers de justice.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur la liste des gagnants. Citizen Kid se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent jeu dans le respect de l'article VI. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article IX : Remises de lots

Du fait de l'acceptation de leur prix, les gagnants autorisent Citizen Kid à utiliser leurs nom et prénom dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent jeu sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné, et ceci pour une durée maximale de 2 ans. De même, elle ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, avaries, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux, intervenus lors de la livraison des lots. Les lots, non utilisés ou non réclamés dans les délais impartis seront perdus pour le participant. Les gagnants

renoncent à réclamer à la société organisatrice tout dédommagement résultant d'un préjudice occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation du lot.

Article X: Convention de Preuve

Sauf en cas d'erreur manifeste, il est convenu que les informations résultantes des systèmes de jeu de Citizen Kid ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique desdites informations relatif au jeu.

Article XI: Attribution de compétence

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile.

Article XII: Informatique et Libertés

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Tous les participants au jeu, ainsi que leur représentant légal s'ils sont mineurs, disposent en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à info@CitizenKid.com

Article XIII : Droits de propriété littéraire et artistique

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce jeu sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.